



DOSSIER

Réforme de la voie professionnelle : l'utilitarisme opposé aux savoirs

p.3-6

SOMMAIRE

2

Conférence nationale du handicap (CNH) : des mesures hors sol
Revalorisation salariale : des attentes particulières pour l'ASH
Suppression de la techno : pas pour les élèves de SEGPA ?
DACs : Deux poids, deux mesures

3-6

Réforme de la voie professionnelle : l'utilitarisme opposé aux savoirs
Réforme de la voie professionnelle : au service des entreprises
Le privé à l'attaque des lycées professionnels publics.
Entretien avec Guy Bruçy.

7

Témoignage métier

8

Cartes scolaires SEGPA-ULIS
Élections à la CCPA des DACs, la FSU-SNUipp renforcée
DACs : Une injustice au bord de la retraite

ÉDITO



Renforcer l'ASH

Après avoir démantelé les droits à la retraite, le gouvernement Borne dérégule la rémunération des enseignant-es. Le pacte voulu par le candidat Macron et mis en œuvre par Pap N'Diaye remet en cause le statut, met en concurrence les enseignant-es, promeut l'individualisme face au travail collectif. Les enseignements adaptés et spécialisés ne sont pas épargnés. Lors de la conférence nationale du handicap, le Président Emmanuel Macron a annoncé des mesures pour l'école inclusive sans réelles améliorations pour les personnels. Pour la FSU-SNUipp, il est urgent de mettre les moyens nécessaires pour que l'école inclusive permette la scolarisation de chaque élève dans les meilleures conditions avec des personnels en nombre suffisant, formés et reconnus. L'affaiblissement programmé des LP et le plan social qu'il implique doit nous alerter car la voie professionnelle n'est vue par le gouvernement que comme une réserve d'emplois.

Il est urgent de donner des moyens supplémentaires à l'enseignement adapté : départs en formation massifs, création d'un quatrième poste de PE spécialisé-e en SEGPA, versement de l'ISOE. Cette valorisation est une bataille à mener collectivement dans les établissements et les instances paritaires.

Conférence nationale du handicap (CNH) : des mesures hors sol

Lors de la CNH d'avril dernier, le président a annoncé 12 mesures pour l'école inclusive.

La création d'un ou une référente handicap à l'échelle de la circonscription interroge à plus d'un titre. Quelle spécialisation pour ces personnels référents, quelle formation et sur quels temps interviendront-ils dans les écoles ? Où seront pris les moyens pour créer ces postes ?

Mise en oeuvre dans le cadre du pacte enseignant, cette mesure n'est pas une réponse appropriée pour soulager les équipes qui n'arrivent plus à faire face aux difficultés liées à l'inclusion scolaire.

Aucune annonce n'est faite pour renforcer les réseaux d'aides (RASED) alors que les suppressions de postes, le peu de départs en formation spécialisée et le détournement des missions de certains enseignant-es spécialisé-es ces quinze dernières années ont été fortement préjudiciables à la qualité de la scolarité de l'ensemble des élèves.

Concernant les AESH, la création d'un métier d'accompagnant-e à la réussite éducative (ARE) aux contours flous et au-delà du seul cadre scolaire amènerait à leur disparition puisqu'il s'agirait de fusionner AESH et AED qui exercent pourtant des missions différentes.

La FSU-SNUipp demande l'abandon immédiat de cette mesure et l'ouverture de discussions visant à la création d'un corps d'AESH, l'amélioration immédiate de leur cadre d'emploi et de leurs conditions de travail et une hausse conséquente de leurs salaires.

Sans concertation avec les représentants des personnels, ces mesures apparaissent hors sol et ne permettront pas aux élèves de mieux vivre leur scolarité.

Plus largement, il est urgent de mettre les moyens nécessaires pour que l'école inclusive permette à chaque élève d'être scolarisé dans les meilleures conditions avec des personnels en nombre suffisant, formés et reconnus.

Revalorisation salariale : des attentes particulières pour l'ASH

Suite à la mobilisation de la FSU-SNUipp, avec la pétition « 300 euros pour toutes et tous » (près de 50 000 signataires) et la consultation sur [la réalité du temps de travail](#) (plus de 30 000 réponses), le ministère a été contraint d'annoncer le doublement de l'ISAE qui passe de 1200 € brut par an à 2550 €, soit 96 € nets par mois. Les personnels enseignants qui ne touchent pas l'ISAE auront une augmentation similaire de leurs indemnités particulières. Les personnels de l'ASH second degré attendent la reconnaissance de leur travail, notamment de leurs missions de professeurs principaux, qu'ils effectuent au quotidien sans en percevoir les indemnités.

La FSU-SNUipp s'inscrit d'ores et déjà dans une volonté d'aller vers une 2^{ème} étape, qui prenne en compte le travail spécifique des enseignants spécialisés et les AESH qui ne peuvent décemment pas rester en marge de ce dossier des salaires. Pour revaloriser de façon conséquente tous les personnels, un budget global plus important, inscrit dans un plan pluriannuel, est nécessaire, articulé avec des mesures fonction publique dont le dégel du point d'indice.

DACS : Deux poids, deux mesures

Une fois de plus, les DACS ne sont pas reconnus dans leur travail. Contraints depuis plusieurs années à faire partie administrativement des personnels de direction, ils se voient pourtant refuser le régime indemnitaire afférent. Ils sont aussi exclus des autres primes -informatiques, ISAE, Covid. Après plusieurs audiences, le ministère a promis d'organiser un groupe de travail spécifique pour évoquer la rémunération des DACS. La FSU-SNUipp y portera à nouveau l'exigence d'une équité de traitement en tant que PE chargé-es de direction. Elle demande, comme pour l'ensemble des PE, 300€ tout de suite par la revalorisation du point d'indice, le versement de l'ISAE et la revalorisation des indemnités de sujétion.

Suppression de la techno : pas pour les élèves de SEGPA ?

Incapable de trouver une solution à la pénurie d'enseignant-es de la technologie et devant financer une heure de soutien obligatoire en 6^e, le ministre N'Diaye a décidé de supprimer l'enseignement de cette discipline en 6^e à la rentrée prochaine. C'est une nouvelle réduction curriculaire, préjudiciable à l'accès de toutes et tous à une culture commune. Les SEGPA seront-elles touchées aussi par cet arbitrage ministériel malgré leur dotation fléchée et le fait que les élèves scolarisé-es bénéficient de l'adaptation scolaire ?

Encore une fois, le caractère national de l'Éducation tend à disparaître car selon les académies, les décisions divergent : suppression ici, maintien là. Ainsi, en Loire-At-

lantique, l'heure et demie de technologie est maintenue et c'est tant mieux car les élèves de SEGPA ont besoin d'appréhender par les programmes ce qu'est réellement internet, le codage, la mise en page... La technologie est aussi une entrée vers les questions écologiques avec l'utilisation de matériaux comme le plastique, leur durée de vie, leur remplacement.

Car, à l'opposé de la vision étriquée du ministre, la réussite de tous les élèves passe par des enseignements multiples et diversifiés. La FSU-SNUipp, avec les autres syndicats de la FSU, revendique le maintien de la technologie dans toutes les 6^e dont la SEGPA.



Réforme de la voie professionnelle : l'utilitarisme opposé aux savoirs

Les enseignements adaptés se sont construits sur le principe d'une éducation complète qui prend en compte l'élève dans sa globalité au sein de son environnement. Ces fondements pédagogiques, en s'appuyant sur les préoccupations et les difficultés de l'élève, ont pour objectif de lui redonner le goût de l'apprentissage et du métier d'élève. Pour atteindre cet objectif, plusieurs vecteurs sont disponibles : les enseignements généraux, technologiques, les enseignements pré-professionnels, les stages et les projets de chaque élève et de leur famille. Les enseignements en SEGPA-EREA et même en ULIS font de l'enseignement un acte complet. Paul Langevin disait : *« Nous concevons la culture générale, comme une initiation aux diverses formes de l'activité humaine, non seulement pour déterminer les aptitudes de l'individu, lui permettre de choisir à bon escient avant de s'engager dans une profession, mais aussi pour lui permettre de rester en liaison avec*

les autres hommes, de comprendre l'intérêt et d'apprécier les résultats d'activités autres que la sienne propre, de bien situer celle-ci par rapport à l'ensemble. » Construire des projets pédagogiques pluridisciplinaires qui font de chaque matière enseignée un élément supplémentaire pour reconstruire l'élève dans sa réussite scolaire constitue le cœur de l'enseignement adapté. Depuis quelques années, les choix gouvernementaux réduisent les moyens de travailler le projet scolaire collectivement et empêchent les équipes pédagogiques de s'inscrire dans une démarche émancipatrice aux profits d'injonctions à l'évaluation notamment. La suppression de l'heure de technologie, la suppression de la classe de 6^e SEGPA dans certaines circonscriptions, le pilotage par les évaluations, la remise en cause des DHG et notamment la suppression d'heures d'atelier en SEGPA ainsi que l'attaque sur la formation spécialisée en sont de récentes illustrations.

Les politiques éducatives libérales actuelles se veulent "pragmatiques" et visent une prétendue utilité économique. La proposition de réforme de la voie professionnelle s'inscrit dans cet utilitarisme économique qui retire à l'enseignement sa capacité de former un·e futur·e citoyen·ne, à travers l'accès aux savoirs et à la culture. Cette politique a déjà de fortes conséquences avec la mise à mal des structures et dispositifs d'enseignement adaptés et spécialisés malgré la résistance de la profession. Le cœur de métier d'enseignement doit rester fondé sur l'idée que chaque futur travailleur ou travailleuse est avant tout un citoyen ou une citoyenne en devenir comme l'écrivaient Langevin et Wallon il y a plus de 70 ans : *"la formation du travailleur ne doit en aucun cas nuire à la formation de l'homme".* [...]

Réforme de la voie professionnelle : au service des entreprises



L'annonce de la réforme de la voie professionnelle en mai par le président lui-même marque une nouvelle attaque contre le service public d'éducation. En 12 mesures, cette réforme doit mettre les moyens du service public au service des entreprises en remettant en cause profondément les principes mêmes de l'enseignement en lycée professionnel.

S'appuyant notamment sur une mesure phare, la rémunération des stagiaires, la réforme passe en force, sans l'accord de l'ensemble des organisations syndicales. Elle s'appuie aussi sur la faiblesse du statut des PLP, leur précarité et leurs bas revenus, pour accroître les différences de traitement au sein de la « salle des profs ».

Enseignements amputés, inégalités renforcées

Mais c'est sans aucun doute les principes fondateurs de cette réforme qui porteront un préjudice très lourd aux élèves en grande difficulté issus notamment des structures d'enseignement adapté. C'est tout d'abord la remise en cause de l'idée d'enseignement d'une culture scolaire et générale au service de l'élève, futur citoyen ou citoyenne. La réforme prévoit notamment un recentrage sur les "enseignements fondamentaux" et une réduction de l'ensemble des autres champs disciplinaires au profit de l'immersion en entreprise. Pour les élèves en grandes difficultés, ces choix risquent de renforcer les inégalités sociales dans le monde professionnel.

Deuxième point très important, celui de la transformation de la conception de l'accès à l'emploi. La réforme dit

s'attaquer au décrochage en externalisant le traitement de la difficulté vers des structures d'insertion professionnelle, au lieu d'agir au sein des lycées professionnels autour de la construction d'un projet scolaire, d'orientation et de formation. Une fois les élèves détectés à partir de "signaux faibles", ils seront orientés vers des structures d'insertion professionnelle pour renforcer leur employabilité. En accélérant le trai-

tement l'enseignement est remplacé par de la formation, de l'adaptation à l'emploi. Les ouvertures de formation seront principalement des places pour des formations en alternance. L'Etat prend en charge financièrement le déploiement des CFA, les stages rémunérés, et permet ainsi aux entreprises de se dégager de leur responsabilité financière en matière de formation.

Un risque d'exclusion sociale

Les élèves seront les premiers perdants de la réforme. Les élèves fragiles et en grande difficulté scolaire seront, au mieux, plus exploités que

les autres, au pire exclus de l'emploi, car ils seront limités dans leur formation à un seul type d'emploi, et n'auront pas le renforcement nécessaire de leur acquis scolaires,

de leur culture générale si utile dans l'épanouissement personnel et professionnel.

Enfin, les fermetures de formations déjà annoncées augurent d'un plan social à peine déguisé dans les lycées professionnels. C'est bien la destruction d'un modèle social et éducatif qui est visé au profit du monde de l'entreprise.

Pour aller plus loin

Décryptage complet des 12 mesures de la réforme de la voie pro : <https://snuipp.fr/lycee-pro-12-mesures/carrousel/>



l'Éducation nationale, en réalité, organise la déscolarisation des jeunes les plus fragiles, ceux qui ont le plus besoin de l'école



tement du décrochage, sans en avoir posé le diagnostic ni laissé le temps à la remédiation, l'Éducation nationale, en réalité, organise la déscolarisation des jeunes les plus fragiles, ceux qui ont le plus besoin de l'école.

Une adéquation utopique

Cette réforme s'appuie sur la chimère d'une adéquation entre la formation et l'emploi. C'est est un dogme économique qui met la formation professionnelle au pas de la rentabilité financière et économique souhaitée par les employeurs. Ainsi, progressi-

Le privé à l'attaque des lycées professionnels publics

Depuis plusieurs années, les lycées professionnels publics et agricoles subissent une perte de l'offre de formations au détriment des lycées professionnels privés. De plus en plus de régions favorisent le privé en ouvrant des formations CAP, bac pro et post-bac sous le regard bienveillant des rectorats. Il est vrai que le privé est en accord avec le principe de l'adéquationnisme (une carte de formation calquée sur les bassins d'emplois) dès lors que ce sont les LP publics qui supportent ce principe. De leur côté, les établissements privés s'attachent à rendre leur carte de formation plus attractive. Des écoles privées aux effectifs réduits captent ainsi nombre d'élèves en filière bois, production industrielle de couture... Dans le même temps, les LP publics sont contraints de se conformer au terreau industriel en proposant par exemple des CAP métallerie, chaudronnerie pour répondre aux carnets de commandes des entreprises navales ou aérospatiales. Cette logique explique les fermetures de formation qualifiante dans le public et les ouvertures toujours plus importantes dans le privé.

Inégalités public/privé

Réviser la carte des formations au prisme des besoins économiques locaux et immédiats des entreprises, c'est entraver la possibilité pour les élèves de choisir la formation à un métier

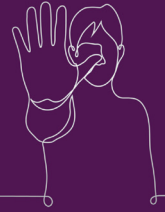
de leur choix. Cette politique qui ramène la formation professionnelle des années en arrière se décline aussi au niveau des centres de formation des apprentis. Ainsi, dans l'académie de Nantes, le CAP boulangerie n'est proposé que dans un seul lycée professionnel public quand il est présent dans dix établissements privés - CFA, MFR et lycée professionnel. On voit aussi des CFA s'auto-proclamer "Universités régionales" pour capter encore plus et d'apprentis et de formations qualifiantes.

Les élèves d'EGPA sont des victimes collatérales du développement de l'enseignement privé. Leurs familles n'ayant pas les moyens de payer les frais de scolarité, ils se retrouvent avec un choix de formation restreint et voient leur horizon d'orientation professionnel bouché. L'absence de mesures ambitieuses en matière de mixité sociale ne permet en rien de lutter contre les inégalités scolaires qui se creusent entre établissements publics et privés, notamment catholiques.

C'est pourquoi la FSU a la volonté de mettre un terme au dualisme scolaire et revendique que l'argent des collectivités territoriales ne serve ni à l'installation ni au fonctionnement des établissements privés.

PACTE enseignant

NE PAS S'ENGAGER !



► Témoignage

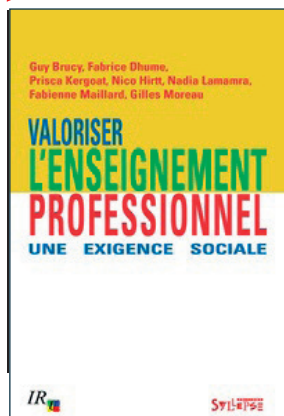
Catherine Fauchère, LP Théodore Monod, Noisy le Sec (Seine Saint-Denis)

La réforme de la voie professionnelle a été reçue comme un énième signe de mépris, de manque de considération et de méconnaissance totale à l'égard d'un tiers des lycéens et lycéennes.

Il y est question de corréliser les formations dispensées dans les LP à la demande du bassin d'emploi, contraignant les élèves à se rendre dans un LP éloigné pour choisir véritablement leur avenir. En Seine-Saint-Denis, cela induit de se déplacer via des transports aux difficultés toujours plus accrues : retards, trajets longs et fastidieux, changements multiples. Or au lycée Monod de Noisy-le-Sec, les 900 élèves, certains en situation de handicap, sont issus de familles populaires (IPS de 74,6), pour la plupart fragilisées par le système scolaire. Avec la réforme, ces jeunes subiront une orientation vers des métiers pénibles et peu attractifs manquant de main d'œuvre près de chez nous : employé-es dans la restauration, serveurs et serveuses, agent-es d'entretien !

La gratification promise pour les stages, versée par l'État, 2,80 € de l'heure, n'est qu'un leurre supplémentaire pour les faire adhérer à une réforme qui ne donne pas plus d'enseignements et réduit l'ambition scolaire. C'est la preuve du mépris toujours croissant envers nos élèves.

Durant trois semaines au mois de mai, les personnels se sont mobilisés pour alerter sur les mesures et leurs conséquences pour les élèves. Des liens sont créés pour continuer la lutte contre cette réforme et son bras armé, le pacte.



GUY BRUCY professeur honoraire en sciences de l'éducation, Université de Picardie-Jules Verne, Amiens.

“ UNE EFFRAYANTE RÉGRESSION ”

Quelles sont les évolutions majeures de la voie professionnelle ?

L'historien qui replace ces évolutions dans une perspective temporelle longue, constate au moins trois changements :

- l'ingérence croissante du monde économique et des entreprises dans l'univers de l'école.

- l'effondrement de la place accordée aux enseignements généraux dont la part dans les programmes n'a cessé de diminuer. Ainsi, la disparition de la législation du travail me paraît être symbolique des évolutions qui affectent la voie professionnelle et des dangers qui la menacent.

- la déstabilisation des enseignements professionnels par la mise en place de dispositifs dont l'efficacité en termes de formation qualifiante n'est pas probante. On peut, par exemple, s'interroger sur ce que recouvre la notion de « chef-d'œuvre » ?

La récente réforme de la voie professionnelle va-t-elle dans le bon sens ?

Le « bon sens » pour qui ? Certainement pas pour le service public d'éducation et de formation.

Il faut en effet rappeler que l'histoire de l'enseignement professionnel en France a été celle d'une longue lutte, entamée dès la fin du XIXe siècle, pour construire un dispositif visant à former « l'homme, le travailleur et le citoyen » par l'apprentissage « méthodique et complet » d'un métier. La philosophie du projet a été admirablement résumée par une circulaire

de décembre 1926 : « En droit, l'ouvrier est aussi un citoyen et un homme. Comme tel il n'est pas un moyen mais une fin ; il doit non seulement être capable de produire, mais aussi de penser ; il a droit à la culture par laquelle on devient homme, c'est-à-dire un être libre ». C'est dire que la formation des jeunes n'était pas limitée à sa seule dimension économique et qu'on ne réduisait pas le futur travailleur à sa seule fonction productive. C'est ainsi que fut alors abandonnée une conception

En impliquant une adaptation de la carte des formations aux besoins régionaux, [la réforme de la voie professionnelle] induit une assignation à résidence économique des jeunes dont elle limite les horizons et les capacités de mobilité sociale

court-termiste de la formation étroitement adaptée aux besoins locaux des entreprises et que s'est progressivement construit et imposé un dispositif de formations accomplies dans l'institution scolaire d'État, certifiées par des diplômes nationaux et reconnues dans les conventions collectives. Pour toutes ces raisons, il n'est pas exagéré d'affirmer que le projet présenté par E. Macron, loin de répondre aux exigences du XXIe siècle, est un retour à des conceptions vieilles de

plus d'un siècle. C'est une effrayante régression.

Cette réforme permet-elle d'améliorer l'accès des jeunes à la formation, aux diplômes et à l'emploi ?

La vision d'E. Macron repose sur une idée fautive selon laquelle il suffirait de « bien » former pour employer. Cette conception adéquationniste d'un lien quasi-mécanique entre une formation répondant aux exigences des employeurs en un lieu donné à un moment donné et l'embauche des jeunes est très ancienne et a été largement démentie par la réalité et par les travaux des chercheurs. Mais ses conséquences sont redoutables. En impliquant une adaptation de la carte des formations aux besoins régionaux, elle induit une assignation à résidence économique des jeunes dont elle limite les horizons et les capacités de mobilité sociale. Par ailleurs, une telle adaptation menace le caractère national des diplômes. Enfin, en privilégiant l'insertion comme finalité de la voie professionnelle, elle en affaiblit d'autant les finalités culturelles et sociales donc la fonction émancipatrice qui, dans la société française actuelle, devrait constituer un des enjeux majeurs de la formation des jeunes.

Pour aller plus loin :

Guy Bruzy et al, « Valoriser l'enseignement professionnel, une exigence sociale », Syllepse, IR FSU.

Guy Bruzy, Marie-Laure Las Vergnas, Vincent Troger, « Hippolyte Luc. Le singulier destin d'un visionnaire de l'école républicaine, Presses Universitaires de Rennes, 2023 »

« Passer par la manipulation rend l'enseignement plus concret »

Cécile Chéné est PLP en lettres-histoire à l'EREA Les Terres Rouges, à St Barthélémy d'Anjou (Maine et Loire) et secrétaire académique du SNUEP-FSU.

Comment les élèves de ton EREA vivent l'enseignement professionnel ?

Mes élèves sont souvent enjoués, notamment par le fait de sortir de la classe. La mise en pratique, le fait de « toucher la matière » et les réalisations concrètes sont souvent valorisantes pour eux. Ils se découvrent dans un autre contexte. Le travail en atelier fonctionne par projet et la théorie arrive par l'intermédiaire de la pratique. Tout le monde est actif, debout, et peut changer de tâches, de positions et même s'entraider beaucoup plus facilement que dans un cadre de classe traditionnel. Le fait de passer par la manipulation rend l'enseignement plus concret et plus ancré dans la réalité pour des élèves qui ont du mal à se projeter et à rentrer dans des concepts abstraits. Pour les élèves de CAP à l'EREA, la formation à la pratique professionnelle par des collègues d'enseignement professionnel qui adaptent les apprentissages en fonction des besoins leur permet d'être rapidement en situation de réussite, acquérant ainsi de la fierté.

Quelle place prennent les stages ?

Ils ont une place très importante en SEGPA pour aider les élèves à construire leur projet professionnel, mettre au clair leurs a priori sur le métier envisagé. Mais cela peut se révéler problématique pour certains, inquiets de rentrer dans le monde professionnel. Le manque d'autonomie est un frein aussi. Cela nécessite



donc un accompagnement très individualisé de la part de toute l'équipe enseignante. Pour les élèves de CAP, nous rencontrons les mêmes problématiques : pour certains, les stages se révèlent un moment fort qui les aide à mûrir en tant que futurs professionnels, par contre pour d'autres, qui ne maîtrisent pas les savoir-être sociaux, ce sont des moments très difficiles qui nécessitent un lourd accompagnement des PLP. Ils permettent surtout un apprentissage des codes de l'entreprise plus que de gestes techniques. C'est pourquoi le SNUEP-FSU s'oppose à toute augmentation du temps des périodes de formation en milieu professionnel car le risque est grand de faire faire aux élèves des tâches répétitives sans réel enseignement, ni projection professionnelle mais pour répondre à une commande urgente.

ZOOM

Régime indemnitaire PLP_SEGPA_EREA

Le décret de 2019, les PLP exerçant en SEGPA/EREA peuvent bénéficier de la part modulable de l'ISOE sur simple déclaration du chef d'établissement

Classes de 6^e, 5^e, 4^e : 1 289,44 €/ an

Classes de 3^e, 2nde GT et Pro, 1^{ère} année de CAP/BEP, 1^{ère} et Terminale Bac Pro : 1 475,74 €/ an

Pour les titulaire du CAPPEI :
Indemnité 408 : 844,19€/ an

Cartes scolaires SEGPA-ULIS

Après deux années de hausse des effectifs en SEGPA entre 2018 et 2020 au niveau national (+2,7%), ceux de la rentrée 2021 accusent une légère baisse de 0,30%. La rentrée 2021, avec près de 86 900 élèves s'est déroulée avec des moyens réduits en termes de divisions car le nombre de classes ne cesse de reculer. La baisse de -2% entre 2018 et 2020 devrait se poursuivre dans les années à venir. La volonté de cylindrer les SEGPA à 64 élèves et, dans certains départements, le renforcement des freins à la pré-orientation en classe de 6^e réduisent les effectifs en classe de SEGPA, ainsi que le maintien de doubles niveaux en SEGPA dans certains départements, avec des SEGPA à 32. Dans le même temps, les effectifs d'ULIS collège s'affolent, car la progression du nombre de dispositifs ne suit pas l'arrivée massive de ces élèves dans le second degré. La réduction du nombre de places en établissement spécialisé et la comptabilisation du taux d'intégration dans les classes plutôt que du nombre d'élèves dans les dispositifs placent les coordonnateurs et coordonnatrices en grande difficulté quand ils et elles ont à scolariser parfois plus de 14 élèves. La FSU-SNUipp réaffirme la nécessité d'ouvrir des dispositifs en fonction des besoins et demande le respect des termes de la circulaire qui fixe à 10 le nombre d'élèves par dispositif.

DACS : Une injustice au bord de la retraite

Après le refus de leur attribuer l'ISAE, les DACS se voient à nouveau injustement pénalisés : quel que soit l'échelon atteint, ils ne pourront dépasser l'indice 972. Au-delà de cet indice, la bonification indiciaire (BI) de 50 points sera remplacée par une indemnité qui, elle, ne sera pas soumise à retenue pour pension. Les modifications ont été apportées en février 2023 sur les fiches de paie des DACS concernés.

Ces modifications s'appuient sur l'article 8 du décret n° 81-487 du 8 mai 1981 selon lequel « l'attribution de la bonification indiciaire ne peut avoir pour effet de conférer aux intéressés une rémunération brute soumise à retenue pour pension supérieure au traitement brut maximum soumis à retenue pour pension d'un professeur agrégé du second degré hors classe ». Certains DACS parvenus au troisième chevron de la classe exceptionnelle, n'ont été informés de l'application de cet article que très tardivement après qu'ils aient déposé leur dossier de retraite puisque les services administratifs avaient « oublié » cet article 8. Ayant atteint l'indice 1022, ils se sont sentis « rétrogradés » et injustement floués puisque ces modifications représentent une diminution de leur future pension de 160 €.

Le décret ayant été rédigé alors que la classe exceptionnelle n'existait pas, il est nécessaire qu'il soit révisé de sorte que les promotions atteintes par les DACS durant leur carrière n'imputent en aucune façon la bonification indiciaire soumise à pension.

Élections à la CCPA des DACS, la FSU-SNUipp renforcée

Les dernières élections professionnelles ont maintenu la FSU-SNUipp comme première organisation syndicale dans le 1er degré et la FSU comme première fédération de l'éducation nationale. Ces bons résultats sont confirmés dans les élections des directeurs et directrices de SEGPA. La FSU-SNUipp est une nouvelle fois en tête avec 49,77% des voix et 19 élus (+3) dans 15 académies. Ce résultat est le fruit des acquis de son activité syndicale : paiement de l'ISAE, reconnaissance du logement par nécessité absolue de service, présence dans toutes les instances de collège, place dans l'organisation de la vie du collège, refus d'être assimilé-e à un personnel de direction...

Les élu-es FSU-SNUipp à la Commission Consultative Paritaire Académique (CCPA) défendront les directeurs et directrices de SEGPA face à l'administration sur les questions de DHG fléchée, les conditions de travail, le respect de la circulaire de 2015, l'orientation en SEGPA via les CDO...

En votant massivement aux dernières élections professionnelles avec près de 70% de participation, les DACS ont rappelé au ministère leur attachement aux instances paritaires. C'est pourquoi la FSU-SNUipp continue de revendiquer le retour des mouvements intra et inter académiques dans les CCPA car les mutations et les affectations doivent se faire dans la transparence et en présence des élu-es du personnel qui ont la connaissance de leur académie et de ses besoins. Les CCPA doivent impérativement se réunir dans toutes les académies, y compris celles où elles n'avaient pas été convoquées par le rectorat. Le paritarisme a de l'avenir. Il importe, collectivement, de le faire vivre et de le renforcer.



Rejoignez-nous !
adhérer.snuipp.fr
 Une autre école est possible...

